

Cohérence du projet avec les stratégies du Cœur d'Hérault		Attendus, pré-requis et exclusions généraux
La finalité du projet entre-t-elle dans la stratégie souhaitée par Leader en Pays Cœur d'Hérault ?		Le projet doit s'intégrer dans la charte de territoire du Pays et les fiches actions Leader Pré-requis : Tout projet a des retombées pour le Cœur d'Hérault, quelque soit la localisation du porteur de projet ou des actions à réaliser.
Le projet est-il en adéquation avec les projets et schémas développés par le Pays ?		Le projet est en adéquation avec les projets et schémas développés par le Pays : Charte de territoire, Schéma de développement économique, Réseau et charte des Tiers lieux du Cœur d'Hérault, Projet alimentaire territorial (PAT), Charte forestière, Contrat Local de Santé (CLS), Contrat Local de Santé Mentale (CLSM), Schéma stratégique touristique, Plans d'actions du label « Vignobles et découvertes » sur la destination « Languedoc, Cœur d'Hérault », Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle du Cœur d'Hérault (CGEAC), Schéma de mobilité et Schéma Directeur cyclable du Cœur d'Hérault, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
Le projet a-t-il l'envergure et la portée territoriale recherchée dans la stratégie Leader ?		Tout projet a une portée supérieure à la commune, sauf expérimentation ou projet phare, ou projet sélectionné dans le cadre d'un AMI (ou AAP) intercommunal / Pays
Réorientation du projet Note minimale requise : 15/30		
Critères communs à toutes Fiches Action		Indication d'analyses - basé sur le déclaratif du porteur et l'analyse des techniciens et CoPro
Innovation	Est innovant tout projet ou démarche qui n'a pas son équivalent sur le territoire	Projet qui n'a pas d'équivalent localement, ou très peu encore.
Sobriété	Tout projet se doit de rechercher la sobriété énergétique et dans l'utilisation des ressources	Toutes techniques, méthodes, gouvernances... économes.
Bifurcation écologique	Qu'elle soit énergétique, économique, ou en faveur des ressources locales ou renouvelables, le projet doit rechercher à atteindre des impacts positifs	La transition écologique est une évolution vers un modèle social et économique qui propose des solutions pérennes aux grands enjeux environnementaux et sociétaux actuels / aux menaces.
Inclusion sociale	L'utilité sociale se démarque de l'intérêt collectif par la réponse à des besoins sociétaux parfois non couverts	L'inclusion de toute forme de minorité, la prise en compte de l'égalité homme-femme, du handicap... est ici recherchée.
Méthode du projet, façon de faire	Le projet entend travailler de façon coopérative, collective, en recherche de mutualisation	Quelque soit le secteur d'activité, la coopération favorise la mutualisation de moyens (humains, techniques, locaux) et les synergies entre acteurs.
Ancrage territorial, partenariat et mise en réseau	Le projet n'est pas hors sol, le projet s'inscrit dans le réseau d'acteurs local, développe des partenariats... est en prise avec le territoire	La complémentarité et la coopération avec les projets locaux existants est visée plutôt que la concurrence. Une <u>convention</u> ou une <u>lettre</u> de partenariat vient préciser les engagements réciproques avec le partenaire local.
Portée territoriale	L'ampleur du projet ne touche pas qu'une commune, mais s'élargit au-delà. Il favorise le territoire où il s'épanouit et apporte des impacts positifs pour celui-ci (notoriété, emploi, protection biodiversité...).	
Projet phare, servant la notoriété du territoire	Le projet est une expérimentation pilote, avec recherche d'exemplarité, et possède un potentiel de transfert à d'autres organisations, d'autres territoires	Particulièrement novateur, le projet se veut être exemplaire, transférable. Cette notion est prise en compte dans la mise en œuvre. Un projet novateur/ exemplaire communal peut être ici retenu.
Anticipation des changements - résilience	Le projet apporte une réflexion sur l'anticipation des changements climatiques ou sociétaux	Le projet essaie d'intégrer des défis à venir, veut aller plus loin que la bifurcation, il porte une réflexion prospective sur l'après.
Critères spécifiques selon la Fiche Action concernée		Attendus, pré-requis et exclusions spécifiques aux fiches actions
Fiche Action 1 : Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique	Visa la création de valeurs et la relocalisation d'activités, d'emplois et de formations	. S'insère dans les démarches collectives locales de «Gestion prévisionnelle des Emplois des Formations et des Compétences» (GPECT), d'Economie Industrielle Territoriale (EIT) ou de «Responsabilité Sociale des entreprises» (RSE) <u>Pré-requis obj. 1.1</u> : Les Tiers Lieux doivent être inscrits dans le réseau de Tiers lieux du Cœur d'Hérault, être signataires de la Charte, et démontrer le partage de sa gouvernance <u>Pré-requis obj. 1.3</u> : Seuls les ASA sont éligibles aux investissements pastoraux.
	Visa la réduction des impacts écologiques et l'adaptation au changement climatique	. Visa les formes d'économie inscrites dans la transition (économie circulaire, économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), l'écoconception de produits/services, les «basses technologies», les circuits courts, la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), la «Robustesse du vivant», l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).....
	Remplit des critères d'une autre fiche action, ou un critère non repertorié	
Fiche Action 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault	Visa l'utilité et le lien social, l'amélioration globale de la santé, la réduction des inégalités	
	Le processus de construction comprend le partage, la diffusion de connaissances et d'expériences, la co-construction	
	Remplit des critères d'une autre fiche action, ou un critère non repertorié	
Fiche Action 3 : S'engager pour une accueilance responsable	Visa une approche durable du tourisme, de la culture ou du patrimoine	<u>Pré-requis obj. 3</u> : Les acteurs du tourisme doivent être affiliés à la politique de développement durable et au label Vignobles et Découverte s'ils sont qualifiés. Le projet contribue ou vise - une offre touristique mieux répartie dans le temps et dans l'espace : - la sobriété en eau, en énergie et le respect du vivant (faible impact sur la biodiversité) ; - le développement d'une offre touristique intégrant les "mobilités douces" (vélo, alternatives voiture, transports collectifs...) <u>Pré-requis obj. 3.2</u> : - Tout projet doit relever d'une filière prioritaire du Cœur d'Hérault : oenotourisme, métiers d'art et patrimoine, activités de loisirs nature. - Les hébergements de groupes visent une capacité > 12 lits et 2 labels qualité parmi la liste des labels reconnus par le GAL Cœur d'Hérault. Point vérifié au plus tard à la demande de solde LEADER. <u>Exclusion obj. 3.2</u> : Activités de loisirs motorisés ou à fort impact sur les espaces naturels <u>Exclusion obj. 3.3</u> : Projets de construction/rénovation de voiries. <u>Exclusion obj. 3.4</u> : Projets de valorisation du patrimoine sans caractère innovant
	Visa une approche de l'accueilance (disposition à l'accueil, et plaisir d'accueillir) en matière de tourisme de culture et de patrimoine	Le projet contribue à l'« accueilance » du territoire : avoir du personnel formé, prendre en compte les retours d'expérience de la clientèle (enquête clients, livre d'or, répondre aux commentaires réseaux sociaux, adapter son offre...).
	Remplit des critères d'une autre fiche action, ou un critère non repertorié	
Fiche Action 4 : Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire	Visa la mutualisation, la collaboration au sein du projet	<u>Pré-requis obj. 4</u> : . Tout projet a une portée supérieure à la commune, sauf expérimentation ou projet phare, ou projet sélectionné dans le cadre d'un AMI (ou AAP) intercommunal / Pays. . Visa notamment les projets d'Habitat partagé/participatif, d'Energie partagée/citoyenne, ou de Mobilité partagée.
	Visa l'adaptation, la résilience, l'autonomie ou l'expérimentation d'alternatives	<u>Exclusions</u> : - Projets de construction/renovation de voiries. - Les dépenses de rénovation énergétique seules (travaux ou études), non incluses dans un projet global de transition écologique répondant à la stratégie Leader.
	Remplit des critères d'une autre fiche action, ou un critère non repertorié	